

Est-ce bien le voleur qu'on devrait punir ?

Marcelline, ler. — Une voyageuse revenant de Paris, oubliant hier dans un taxi une valise contenant entre autres choses, 250.000 francs de bijoux.

Des recherches furent entreprises qui ne permirent pas de retrouver le taxi, mais la valise, prise de la Corniche, en découvrit la valise vide. La police procède à des recherches.

Voleur, pour ses 3 amis !

Strasbourg, ler. — Depuis deux ans, de nombreux vols de bagages étaient commis au préjudice des voyageurs des express et des trains de la circulant entre la Rhénanie et Paris, sans qu'il fût possible d'en découvrir les auteurs. Après de minutieuses recherches de la police mobile, l'auteur principal de ces vols a été découvert : c'est un employé congédié, des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, nommé Munchy, 24 ans, originaire d'Abreschviller (Moselle), actuellement à la prison de Sarrebruck pour d'autres délits. Munchy, au cours de l'interrogatoire, est entré dans la confession de ses vols et a déclaré qu'il avait commis ces vols pour subvenir aux besoins de ses trois amis, une Allemande et une Italienne, demeurant toutes deux à Sarrebruck, et une Française habitant Sarreguemines.

Un hall aux marchandises détruit par le feu

Auxerre, ler. — Cette nuit un incendie a détruit le hall de la gare aux marchandises de Laroche, avec toutes les marchandises qu'il contenait et 24 wagons chargés.

Pour une cause qu'on ignore encore, le feu se communiqua à un lot contenant de la dissolution pour pneumatiques, puis gagna les autres matières inflammables.

Les dégâts sont évalués à deux millions.

ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pauvre. Tél. 9-51

DEPOT GENERAL : 13, Rue Louis Catrice

Nos Sociétés

L'Amicale de la rue du Bois va fêter son 35^e Anniversaire

L'actif groupement des Anciens Elèves de l'école de la rue du Bois — souvent appelée « l'école du Trichon » — fondeur, si cette fête n'a pas le rétablissement qui accompagnera celle d'une amicale très nombreuse, comme nous en avons plusieurs, elle ne sera pas moins intéressante et dans laquelle ils ont le droit de voir autant de victoires personnelles.

Nos amicales laïques, on le sait, ne se sont pas constituées et n'ont pas vécu sans difficulté. Si vivantes aujourd'hui, elles ont dû surmonter de nombreux obstacles à surmonter avant que d'avoir pu enfin s'imposer et se faire admettre par ce qu'elles sont : les solides institutions de bienfaisance. Peu d'années auparavant, elles ont dû surmonter de nombreux obstacles à surmonter avant que d'avoir pu enfin s'imposer et se faire admettre par ce qu'elles sont : les solides institutions de bienfaisance.

En août 1919, nous signalions ici même le beau geste des élèves, qui par leurs propres moyens, avaient réouvert une cinquantaine d'enfants (lauréats du C. E. P. pendant l'occupation) dans le traditionnel petit voyage à la mer.

Il est repris aussi, depuis la coutume des concours et des fêtes, dont le produit est exclusivement consacré aux élèves nécessiteux de l'école, sous la forme de vêtements ou objets utiles.

La commission de l'Amicale s'intéresse enfin à ses propres affaires, et pendant la guerre, et qui permet aux tireurs d'exercer chaque dimanche matin, sous la direction de MM. Vanche, Leiguel, Spris et de la section de football, la section de football, créée en 1920, attire aussi de nombreux amateurs, le dimanche matin, et le lundi et jeudi soir, sous le patronage de M. Lestrime, est pratiquée dans l'Amicale depuis la même époque, sous l'enseignement de MM. Capelle, Robrechts et Debeac, et a remporté avec ces excellents joueurs de nombreux succès. Une section dramatique enfin, formée il y a quelques mois, et dont s'occupe particulièrement M. Eugène Quivrin, se trouve déjà en possession de très beaux succès.

Notre amicale est, on le voit, en forme excellente et ne peut désormais que grandir et se fortifier. Elle y est d'ailleurs magnifiquement aidée par les généreux et efficaces appuis d'hommes comme Georges Selliez son président, et Léon Gadenne, membre protecteur, tous deux anciens élèves de l'école.

Les deux camarades ont du être communiés à l'aide d'une fausse clé, car il n'y a aucune trace d'effraction.

DOUBLE CAMBIOLAGE

Deux plaintes pour vol ont été portées par deux personnes habitant la même maison, 38 rue Bernard, au second étage. Dans le garage de M. J. Micon, un veston gris foncé et un chapeau de 50 francs ont été volés. Dans le garage occupé par Mme Colme, même étage, deux couteaux de cuisine et une clé ont disparu.

VOL AU COMPTOIR

M. Alphonse Mallet, mercier, rue Turgoi, a été victime d'un vol au comptoir, le 30 novembre. Hier, entre midi et 2 heures.

Tout ce que j'avais essayé avant votre traitement

ET POURTANT EN DIX ANS QU'AI-JE PRIS DE REMÈDES ET SUIVI DE CONSEILS !

VOUS M'AVEZ GUÉRI en deux consultations

Ceci est la phrase que j'entends tous les jours dans son cabinet de consultations. Dr Heiler, car beaucoup de ceux qui m'ont guéri pendant ces années les remèdes dont ils se sont servis et les soins qui leur ont été donnés ne leur ont pas soulagés, d'autres pour arriver à un soulagement, ont eu un traitement et un traitement très coûteux.

D'autres pensent que leur âge avancé est un obstacle à la guérison rapide. D'autres enfin craignent que les soins de l'Institut Anti-Arthritique leur reviennent trop cher, croyant que les prix des traitements appliqués dans cet établissement ne sont pas en rapport avec le résultat de leurs ressources. Ce sont là autant d'erreurs.

C'est pas parce qu'un traitement est efficace qu'il est forcément cher. Au contraire, un traitement qui ne nécessite que quelques jours qu'il guérit en quelques applications, revient naturellement bon marché, et c'est une meilleure économie ne sent pas en rapport avec le traitement que de dépenser inutilement de l'argent pendant des années en remèdes inactifs.

D'autres pensent que l'Institut Anti-Arthritique, qui fonctionne à Paris, rue de Valenciennes, 102, est une sorte d'hôpital où les malades sont entassés pêle-mêle. Autre erreur. Des vestes et confortables salons meublés avec goût, des chambres confortables, des salles de consultation dans d'excellents fauteuils. Des brochures, des journaux illustrés leur permettent de se dispenser pendant cette attente qui n'est jamais si longue, quel que soit le nombre des malades, en raison de la bonne organisation de cet établissement modèle.

Le traitement des GOUTTES, des RHEUMATISMES, des MIGRAINES, des SCIATIQUE, des LUMBAGES, des NEURALGIES, des MIGRAINES, etc., etc. Il permet de porter le médicament actif sous la peau à l'endroit précis où siège la douleur, que les rhumatismes soient musculaires ou articulaires, qu'ils siègent au cou, à l'épaule, aux coudes, aux poignets, à la hanche, aux genoux ou aux pieds. On observe qu'il rend leur souplesse aux muscles qu'il ramollit et il devient ainsi possible d'attendre leur retour à l'état normal de l'usage normal de membres dont ils ne pouvaient plus se servir depuis longtemps.

L'établissement est ouvert en semaine, de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 heures. Le dimanche de 8 heures à midi. Le prix de la consultation y est uniformément fixé à 10 francs.

Un ouvrage très intéressant et fort intéressant intitulé « Les traitements Modernes de l'Arthritisme » est envoyé gratuitement aux malades.

Il rappelle la loi tragique d'Antoine Lecerof et Victor Dubrulle.

Si la loi de huit heures, dit-il, a apporté un peu d'amélioration au sort des camarades du roulage, cependant, sous toutes les apparences, les dangers de la route, nos deux disparus, deux terribles syndiqués, nous rappellent brutalement à notre devoir de classe.

Les lots sociaux, toujours impatients, n'ont pas encore mis les familles des victimes du travail à l'abri des besoins.

Ce syndicat, qui est le prolongement de la famille, a pour devoir de sauvegarder les intérêts de ses membres, mais pour qu'il puisse le vouloir, il faut que les camarades ouvriers comprennent la nécessité de s'entraider sous la bannière syndicale.

Bien que l'ennemi dans laquelle nous nous trouvons ne soit prêt pas à nous laisser, ce serait pour nous une aide que de passer sous silence, en présence de la tombe de nos deux camarades, l'ardent désir d'union qui nous étreint devant la tombe de nos camarades.

C'est l'engagement que nous prenons avant d'adresser à nos camarades Antoine Lecerof et Victor Dubrulle le suprême salut ! ! !

LES UNITAIRES AU MONUMENT DES VICTIMES DU TRAVAIL

Comme de coutume, la Bourse du Travail Unitaire de Tourcoing et environs, a organisé hier, jeudi, à l'occasion de la Toussaint, une grande manifestation.

Les adhérents de différents syndicats affiliés à ce groupement se sont réunis à la Maison du Peuple, rue de la Cité, à 10 heures.

Le cortège, précédé de clairons, tambours et des Sociétés musicales, s'est mis en route à 10 h. 15.

Par les rues Desaix, Latte, Philadelphes, de la Baïlle, Houchard, Place des Philadelphes, Clucher, Gand et Pont de Neuville, il s'est rendu au Cimetière principal.

Après avoir déposé une couronne au pied du Monument des Victimes du Travail, M. Fosse, secrétaire de la Bourse du Travail Unitaire, a rendu hommage aux victimes représentées par ce Monument. Il a fait appel à l'Union des Peuples afin de consacrer à nos deux camarades qui nous ont été enlevés par la loi de 8 heures et réclama des salaires qui soient en rapport avec le coût de la vie.

Le cortège se rend ensuite sur la tombe de deux membres du Syndicat des Transporteurs, défunts accidentés, et se termine par un dépôt de fleurs, adresse un hommage respectueux aux deux victimes du travail.

Les manifestations ont été recueillies dans le plus grand calme et sans aucun incident.

AU CIMETIERE DU BLANC-SEAU Une belle manifestation du 5 novembre

Comme chaque année, le populaire quartier du Blanc-Sean a organisé hier une manifestation au Cimetière du Blanc-Sean.

Les Sociétés se réunissent sur la Place à 11 heures.

À 20 h. 30, réunion de la commission de contrôle des finances et secrétaires. Convocés : MM. D. Dreyfus, G. Michel, L. Bonnet, B. Baudouin, M. Dreyfus, L. A. D. Ch. Smet, Etude de la nouvelle organisation et proposition du budget 1924. Présence indispensable.

SANS BRULER LE LINGE BLANC DÉTACHÉ ET BLANCHI

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Patrick Rollet, rue du Manège, 9. — Georges Varas, rue de la Vierge, 46. — Anne Legrand, rue des Arts, 185. — Madeleine Bonie, rue Dammartin, 91. — Jeanne Lapoutre, rue Lacroix, 22, cour Immobile, 4. — Jeanne Vandewalle, rue des Campagnes, 123. — Ginette Vannieuwenhuys, rue du Grand-Chemin, 47. — Lucienne Legens, rue des Longues-Haies, 190, cour Dabouvre, 8.

Publications. — Georges Rubenkamp, serrurier, polaire, et Germaine Dorian, couturière. — Louis Bray, mécanicien, et Marie Bouger, servante. — Joseph Meas, menuisier, et Germaine Piot, ouvrière textile.

Décès. — Sophie Ramu, 64 ans, rue Descazes, 54. — Léon Dupont, 60 ans, rue de Naples, 95, cour Ghesquière, 1. — Henri Finkenber, 37 ans, rue de Watroux, 99. — Léandre Denre, 29 ans, rue du Fontenois, 42.

Aspirine c'est bien, Méaspirine c'est mieux.

WASQUEHAL

LA MANIFESTATION DE LA TOUSSAINT. — Comme chaque année, l'administration municipale avait organisé, hier, à l'occasion de la Toussaint, une manifestation.

À 10 h. 45, les sociétés de la ville, Anciens Combattants, Mutilés, gymnastes de l'Espérance, les sociétés de musique, la Fanfare et le Jeune Foyer de la Ville de Wasquehal se rassemblèrent place Fénélon.

En cortège, les sociétés se rendirent au cimetière, où M. Ditaillor, maire, au nom de la commune, prononça un discours. M. Fernand Sadeau, président de la section des Mutilés de Wasquehal, prononça un discours au nom de cette section et des Anciens Combattants.

Tous deux rappellent les sacrifices consentis par nos héros et glorifieront leur mort patriotique.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville Téléphone 9-85

LA TOUSSAINT

AU CIMETIERE DE NEUVILLE Une Manifestation Ouvrière

Les ouvriers syndiqués du roulage affiliés à la Bourse du Travail de la rue de Valenciennes se sont réunis hier après-midi chez M. Théo Desmetre, place des Halles, pour se rendre au cimetière où le camarade Albert Vanerie fit l'éloge des camarades Lecerof et Dubrulle, victimes du travail.

Il rappelle la loi tragique d'Antoine Lecerof et Victor Dubrulle.

Si la loi de huit heures, dit-il, a apporté un peu d'amélioration au sort des camarades du roulage, cependant, sous toutes les apparences, les dangers de la route, nos deux disparus, deux terribles syndiqués, nous rappellent brutalement à notre devoir de classe.

Les lots sociaux, toujours impatients, n'ont pas encore mis les familles des victimes du travail à l'abri des besoins.

Ce syndicat, qui est le prolongement de la famille, a pour devoir de sauvegarder les intérêts de ses membres, mais pour qu'il puisse le vouloir, il faut que les camarades ouvriers comprennent la nécessité de s'entraider sous la bannière syndicale.

Bien que l'ennemi dans laquelle nous nous trouvons ne soit prêt pas à nous laisser, ce serait pour nous une aide que de passer sous silence, en présence de la tombe de nos deux camarades, l'ardent désir d'union qui nous étreint devant la tombe de nos camarades.

C'est l'engagement que nous prenons avant d'adresser à nos camarades Antoine Lecerof et Victor Dubrulle le suprême salut ! ! !

LES UNITAIRES AU MONUMENT DES VICTIMES DU TRAVAIL

Comme de coutume, la Bourse du Travail Unitaire de Tourcoing et environs, a organisé hier, jeudi, à l'occasion de la Toussaint, une grande manifestation.

Les adhérents de différents syndicats affiliés à ce groupement se sont réunis à la Maison du Peuple, rue de la Cité, à 10 heures.

Le cortège, précédé de clairons, tambours et des Sociétés musicales, s'est mis en route à 10 h. 15.

Par les rues Desaix, Latte, Philadelphes, de la Baïlle, Houchard, Place des Philadelphes, Clucher, Gand et Pont de Neuville, il s'est rendu au Cimetière principal.

Après avoir déposé une couronne au pied du Monument des Victimes du Travail, M. Fosse, secrétaire de la Bourse du Travail Unitaire, a rendu hommage aux victimes représentées par ce Monument. Il a fait appel à l'Union des Peuples afin de consacrer à nos deux camarades qui nous ont été enlevés par la loi de 8 heures et réclama des salaires qui soient en rapport avec le coût de la vie.

Le cortège se rend ensuite sur la tombe de deux membres du Syndicat des Transporteurs, défunts accidentés, et se termine par un dépôt de fleurs, adresse un hommage respectueux aux deux victimes du travail.

Les manifestations ont été recueillies dans le plus grand calme et sans aucun incident.

AU CIMETIERE DU BLANC-SEAU Une belle manifestation du 5 novembre

Comme chaque année, le populaire quartier du Blanc-Sean a organisé hier une manifestation au Cimetière du Blanc-Sean.

IGUE DES DROITS DE L'HOMME

BY DU CITOYEN

LILLE

La scène sanglante de Fives

ENQUÊTE

Nous avons signalé hier, le drame qui se déroula dans une roulotte en stationnement rue de l'Est à Fives, drame au cours duquel la femme Trecaut fut frappée de plusieurs coups de couteau par son ex-amant.

M. Benoît commissaire, a poursuivi hier son enquête et a interrogé le père et le fils Deutricque.

D'après les déclarations de la victime, quand ces deux individus pénétrèrent dans sa roulotte, ils étaient tous deux armés d'un couteau, et c'est parce qu'elle ne voulait pas reprendre la vie commune avec le père Deutricque, que celui-ci la frappa.

Les inculpés ont été envoyés au Parquet et écroués à la maison d'arrêt.

LA FEMME TRECAUT, qui avait été admise à l'hôpital Saint-Sauveur, en est sortie hier, son état n'inspirant aucune inquiétude.

AU PARQUET

L'ACCIDENT D'AUTOMOBILE DE LA RUE NATIONALE

M. le Juge d'instruction Dorigny a procédé hier, à l'interrogatoire du chauffeur Vanbrabant, qui a été déclaré responsable de l'accident mortel, relaté en temps opportun par notre journal.

Vanbrabant a déclaré au magistrat qu'au moment où celui-ci s'est produit, le véhicule qu'il pilotait roulait à une allure modérée. Comme il ne vit rien, il suppose que la victime était déjà glissée sur le sol.

ENCORE UN CHAUFFEUR

Le sieur André Gouyet, de La Madeleine, est renvoyé devant le tribunal correctionnel, audience du 15 décembre, par M. Fontaine, juge d'instruction, pour blessures par imprudence. Gouyet, après avoir été condamné par le Tribunal correctionnel pour blessures par imprudence.

CHAPITRE DES COUPS

Les sieurs Louis Marino et Top Emile qui, au cours d'une rixe, ayant pour théâtre un estaminet de Marquette, blessèrent leurs adversaires, ont été renvoyés à l'audience correctionnelle du 15 décembre par M. Fontaine, juge d'instruction.

ACCIDENT DE LA FOIRE

On se souvient que la jeune Denise Dubus, ayant pris place sur l'« Excursionnaire Sensationnel », installé à la foire, avait le pied broyé dans la suite d'un accident de rouleur du manège M. Albert Beck, vint d'être renvoyé devant le Tribunal correctionnel pour blessures par imprudence.

PETITES NOUVELLES

LES DRAPS DE LA FOIRINE. — Sur plainte en vol de Mme Houssou marchande foraine, demeurant 40, rue Fombelle, à qui a été dérobé un sac de draps, lit et un tricot en coton, qu'elle avait placés dans une cave de la cour commune de son habitation la police a ouvert une enquête.

ENCORE UN ! — L'ouvrier peintre Julien Spyschaert, 9, rue Longueuil, avait momentanément quitté son domicile de la rue de Valenciennes, 11, et un estaminet, sis rue du Molinet. Un bécotier passant par là, le fit sien. Cherche après lui.

BLESSE PAR UN TRAMWAY. — Mercredi vers 10 h. 30, Mme veuve Thierry, demeurant 2, rue des Saboteurs, traversait l'allée centrale de la place de la République, lorsqu'elle fut heurtée par un tramway arrivant à Paris du boulevard. Blessée à la tête, Mme veuve Thierry continua son chemin sans avoir recours à une intervention médicale.

AU TRAVAIL. — Mercredi à 5 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré 197, rue de Paris, dans les dépendances du magasin de droguerie, exploité par M. Ego Leroy. Alertés, les pompiers de Malus se rendirent sur les lieux et après une demi-heure d'efforts furent maîtres du feu. Les dégâts couverts par une assurance, s'élevaient à une dizaine de mille francs.

Les causes du sinistre sont inconnues.

DOUAI

Des chariots abandonnés sur la route ont causé des accidents

A ECAILLON

M. Jules Brillon, d'Aniche, suivait l'autre soir avec sa camionnette automobile la route nationale N° 63. Arrivé au lieu dit « La Plaine », la camionnette qui roulait à vive allure vint se heurter à un chariot abandonné sur le bord de la route. Le choc fut extrêmement violent. M. Jules Brillon projeté hors du véhicule fut grièvement blessé à la tête et en plusieurs parties du corps. M. Brillon qui se plaint de vives douleurs internes a reçu les soins du docteur Legrand d'Auberchicourt qui a recouru d'urgence à son domicile. La camionnette est hors d'usage.

A MONCHECOURT

Entre Frasain et Monchecourt, une automobile conduite par M. Désiré Haegeman, marchand forain, à Aniche, rue Jean-Jaures, s'est écrasée sur le sol sur un camion de brasseur appartenant à M. Emile Tellier, d'Aniche. M. Haegeman s'est tiré d'affaire sans blessures. Le camion appartenant à M. Tellier, a été démolie. M. Haegeman affirme que le camion abandonné le long de la route n'était pas éclairé. La gendarmerie enquête.

VAGABOND

Jules Heq, 18 ans, sujet belge, qui errait au hasard des grandes routes, a été arrêté pour vagabondage.

la chute d'une pierre. Le talon écrasé et portant en outre, une plaie à la crosse droite, il a été conduit à l'hôtel Dieu de Douai.

WAZIERS

COLLISION DE CYCLISTES. — M. François Coupé, mineur, rue Pasteur, se rendait à Douai, en bicyclette, lorsqu'il fut culbuté par un autre cycliste, nommé Legrand. Relevé avec le poignet et le coube cassés, M. Coupé reçut les soins du docteur Lamblottie. Legrand a offert à France par jour à Coupé pendant sa convalescence, la somme de 10 francs, que Legrand, sous justification, entend porter l'affaire devant la juridiction compétente.

LECELES

QUAND ON A BU... — Hébraut, chez elle, sa journée terminée, Guillemine Lebrun, 19 ans, rue des Charnels, fut toute surprise de rencontrer dans sa maison le sieur Jules Cardon, journaliste. Ce dernier était ivre ; invita à s'expliquer sur sa présence, Cardon se lança sur Mlle Lebrun et lui porta plusieurs coups de poing sur le corps. La gendarmerie saisit des objets, procède à une enquête.

CAMBRAI

RENVERSEE PAR UNE AUTO

Comme elle traversait la place de la Gare, une jeune fille, nommée Guillemine Lebrun, 19 ans, rue des Charnels, a été heurtée et renversée par la garde-boue d'une auto conduite par M. Jules Marison, ferblantier, 3, rue de la Gare. Transportée à l'hôpital, Mlle Lebrun a été soignée par le docteur Friz, cette demoiselle refusa le concours d'un docteur et à pied, regagna son domicile les contusions faites par sa chute étant insignifiantes.

SOUS L'OREILLER

En faisant les chambres du Café des Sports, boulevard Faldherbe, Mme Ferbus-Chariot trouve sous un oreiller une pochette contenant ; celle-ci contenait 4.050 francs en billets, plus deux bons de la Défense nationale, l'un de 1.000, l'autre de 500 francs. Le tout fut réclamé peu après par un dame Martin, habitant une commune voisine.

LIVRESSE

Procès-verbal a été dressé à Lequien Paul, de Cambrai, lequel fut trouvé ivre et couché sur le trottoir de la gare.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU

DOUBLE CONTRAVENTION

Ramez Feynard, rue de Valenciennes, à Le Quesnoy, a été rencontré sur la place Thiers par les gendarmes du Cateau, qui constatèrent que la bicyclette n'était pas munie d'appareil avertisseur ni de plaque d'identité et lui adressèrent contraventions pour ces deux motifs.

CAGNONCES

UNE GRANGE INCENDIEE. — Un incendie, dont les causes sont jusqu'ici inconnues, a détruit complètement une grange construite en bois, située à Cagnonces, sur une superficie de long sur 8 de large, appartenant à M. Rouleau Emile, cultivateur. Dans cette grange se trouvaient des récoltes en blé, avoine et luzerne, qui furent aussi la proie des flammes. De plus, un hangar contigu à la grange sinistrée et mesurant 9 mètres sur 7, a été lui aussi, endommagé ; sa charpente est en partie brûlée, ainsi que divers instruments aratoires qui s'y trouvaient.

Les dégâts, très importants, ne peuvent encore être évalués ; pour les récoltes, ils se chiffrent à 5.000 francs, le tout couvert par une assurance.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

DOURGES

CONFORMEZ-VOUS AUX LOIS. — Contraventions ont été relevées à la charge de Blontard, de la commune de Doullens, pour infraction à l'article 17 de la loi sur le trottoir.

HAILLICOURT

MARCHES HEBDOMADAIRES. — Deux marchés hebdomadaires d'approvisionnement et de denrées, auront lieu à Haillicourt, savoir : Cité de la fosse n. 5, le dimanche à l'empierrement des marchés de quinze (ces deux marchés se confondront ensemble lorsque le jour de paie tombera un mercredi) ; Haillicourt village, rue Saint-Nicolas, pour écoulement d'œufs, d'ouverture, 9 heures du matin à clôture, 3 heures du soir.

NEUX-LES-MINES

METTES-VOUS EN REGLE ! — Les agents de police Soufflet et Waelkens ont dressé procès-verbal à la charge de : Mathieu Théophile, demeurant à Herselou, au pour d'un acte de registre de brocanteur ; Mme veuve Denisot, rue Nationale, pour infractions à la réglementation sur les cafés-concerts ; Dacheville Augustin, rue Saint-Nicolas, pour écoulement d'œufs saisis sur la voie publique.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POZ

BOURS

VOL AVEC EFFRACTION. — Gosselin Paul, 15 ans, demeurant à Marsy, a profité de l'absence de Peppin Berrot, né à Wazir, 61 ans, cultivateur, et parti aux champs pour rentrer, d'aller chez elle. A l'aide d'une serpe, il fractura une garde-robe et y déroba la somme de 38 francs. Avec le produit de son arcan, se rendit à Pernes, où il fit des achats. Les soupçons se portèrent immédiatement sur le jeune Gosselin, qui avait travaillé chez Mme Peppin et qui avait eu accès à la garde-robe de la ferme. Il a été déféré devant M. le Procureur.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

AIRE-SUR-LA-LYS

TOMBEE DE SA VOITURE. — Mlle Jeanne Hanolet, qui habite Crecques-les-Hamel, passait en voiture à Moulin-le-Comte à l'entrée du village, par suite d'un faux mouvement du véhicule, elle tomba sur la chaussée. Relevée par des témoins, elle fut transportée dans une maison voisine, où M. le docteur Debrans, appelé, releva deux fractures à la jambe. La victime a été reconduite en auto à son domicile.

Jeux & Education Physique

FOOTBALL

LES SPARTIATES DE L'UNION TOURCOING

SAINT-GILLOISE A TOURCOING

Le 11 novembre prochain, à 9 h. 30 du matin, sur le terrain d'honneur de l'U. S. T. r. de Gand, aura lieu le match annuel entre les équipes de Saint-Gilloise et les Spartiates de l'Union Sportive Tourcoingnnoise.

A cause du match Paris-Nord la partie sera jouée le matin à 9 h. 30, afin de permettre à ceux d'assister au match de Lille.

Dans un prochain article, nous donnerons la composition complète des équipes.

CYCLISME

VELO CLUB CROISIEN. — La commission du V.C.C. réunie en assemblée sous la présidence de M. André Samblon, a pris les dispositions relatives au calendrier des courses pour l'année 1924, et au banquet de fin d'année. Le comité tient à rappeler à tous ses membres que tout ce qui est nécessaire à leurs courses leur est offert gratuitement par M. André Samblon, leur président. Les membres ayant encore en possession du matériel de course usagé, sont priés de le rapporter au siège, pour faire l'échange.

Vendredi 8 novembre, assemblée générale obligatoire, à 7 h. 30. Amende sans excuse.

A CROIX